

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-66

Souscription d'un emprunt

Rapporteur : Annick GUYON

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour financer le nouveau restaurant scolaire et la nouvelle bibliothèque municipale.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 Juillet 2024 ;

Il est proposé de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : construction restaurant scolaire et bibliothèque

- Montant du capital emprunté : 460 000€
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux : 3.84 % (fixe)
- Montant total des Intérêts : 134 688 €
- Montant de l'échéance : Variable
- Mode d'amortissement : amortissement en capital constant
- Montant des frais de dossier : 400,00€

- Périodicité retenue : trimestrielle
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée avec minimum de 15 000 euros

- **D'approuver** le projet de prêt tel que défini ci-dessus
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024

Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet 2024.....

Acte affiché le